

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel et Donald Lachance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Le conseiller Stanley Boucher est absent.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2.

2014-04-053 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 3 mars 2014

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Soumission pour les travaux de pavage de rues gravelées existantes.

5.2 Soumission pour les honoraires professionnelles – projet de la mise aux normes des infrastructures d'eau potable (arsenic).

5.3 Soumission – abat-poussière (calcium).

5.4 Soumission – niveleuse pour l'entretien des chemins de gravier.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2014.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer.

7.1.2 Dépôt du rapport financier en date du 31 mars 2014.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

8.1.2 Dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus.

8.1.3 Dépôt des états financiers de la Corporation des Loisirs.

8.1.4. Achat de 10 billets pour le souper bénéfique des pompiers.

8.1.5 Fondation des jeunes de l'école la Source-Vive.

8.1.6 Demande à Recyc-Québec.

- 8.1.7 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.
- 8.1.8 Demande de noms de rue pour le développement Mont-Blanc.
- 8.1.9 Offre de services pour préparer les documents d'appel d'offres pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés.
- 8.1.10 Congrès des directeurs municipaux (A.D.M.Q.) 11,12 et 13 juin 2014.
- 8.1.11 Embauche des sauveteurs (piscine) pour l'été 2014.
- 8.1.12 Adhésion à la Mutuelle FQM-Prévention.
- 8.1.13 Demande à la CPTAQ – Gérard Moreau.
- 8.1.14 Protocole d'entente avec la Croix-Rouge.
- 8.1.15 Servitude de tolérance sous le chemin de la Rivière, au 6505 et 6465 chemin de la Rivière.
- 8.1.16 Dépôt du rapport 2013 selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
- 8.1.17 Contrat pour la coupe d'herbes en bordure des chemins et routes.
- 8.1.18 Offre de services professionnels – Ponceau chemin Galipeau.
- 8.1.19 Modification de la résolution numéro 2012-01-10 concernant l'entente relative aux obstructions dans les cours d'eau.
- 8.1.20 Changer l'équipement informatique de la préposée à la bibliothèque.

9. Adoption des règlements

Aucun

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Règlement d'emprunt – projet de la mise aux normes de l'eau potable.
- 10.2 Modification du règlement de lotissement numéro 437 pour autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (Condo).

11. Varia affaire nouvelle

Aucune

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 5 mai 2014 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé avec le retrait des points 5.4, 7.1.2 et 8.1.3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{3.1}

2014-04-054 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Yvon Bilodeau : Concernant le projet de réfection de la chaussée sur le chemin Biron.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 38.

5.1
2014-04-055 SOUMISSION POUR TRAVAUX DE PAVAGE DE RUES GRAVELÉES EXISTANTES :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions le 12 mars 2014 pour travaux de pavage de rues gravelées existantes, les prix reçus par les soumissionnaires ayant déposé des offres sont les suivants :

Construction D.J.L. inc.	458 810.65 \$ taxes incluses
Pavages Maska inc.	513 776.38 \$ taxes incluses
Sintra inc. – Région Estrie	612 607.94 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU' après vérification des documents requis, Construction DJL inc. est l'entreprise la plus basse et elle est conforme aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de Construction DJL inc. au montant de 458 810.65 \$ taxes applicables incluses pour travaux de pavage de rues gravelées existantes selon le devis.

Poste budgétaire : 03-310-00-038

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2
2014-04-056 SOUMISSION POUR HONORAIRES PROFESSIONNELLES – PROJET DE MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE (ARSENIC) :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions pour honoraires professionnelles – projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable (arsenic), à l'analyse des documents demandés et au calcul de la pondération tel que spécifié dans le document d'appel d'offres, les prix reçus par les soumissionnaires retenus sont les suivants :

Groupe SM inc.	113 825.00 \$ taxes incluses
Service EXP inc.	104 466.29 \$ taxes incluses
BPR Infrastructures	96 004.13 \$ taxes incluses
WSP Canada inc.	84 391.65 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU' après vérification des documents requis, WSP Canada inc. est l'entreprise la plus basse et elle est conforme aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de WSP Canada inc. au montant de 84 391.65 \$ taxes applicables incluses pour les honoraires professionnelles dans le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable (arsenic) et ce sous condition d'approbation de la demande d'aide financière au PIQM par le MAMROT.

Poste budgétaire : 03-310-00-044

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2014-04-057 SOUMISSION POUR ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE (CALCIUM) :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions pour achat d'abat-poussière (calcium) pour l'été 2014, les soumissionnaires sont les suivants :

Sel Warwick inc.	24 451.84 \$ taxes incluses
Les Entreprises Bourget inc.	30 000.00 \$ taxes incluses
Somovrac inc.	29 580.60 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QU' après vérification des documents requis, Sel Warwick inc. est l'entreprise la plus basse et elle est conforme aux exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de Sel Warwick inc. au montant de 24 451.84 \$ taxes applicables incluses pour achat de 55 tonnes métriques (ballot de 1000kg) et une palette de sacs de 20kg d'abat- poussière (calcium) pour l'été 2014 incluant la livraison et le déchargement.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.4

SOUMISSION POUR NIVELEUSE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE GRAVIER À L'ÉTÉ 2014 :

Reporté à la prochaine séance.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2014.

7.1.1.

2014-04-058 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2014 au montant de

114,750.78 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER :

Reporté à la prochaine séance.

7.2

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - La subvention de 20,000 \$ pour la mise à jour du schéma de couverture de risque en incendie ;
 - Le règlement adopté à la MRC et les VHR ;
 - La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic remettra des oriflammes dans la MRC pour qu'ils soient installés aux entrées de la MRC, donc il y en aura quatre à Ascot Corner à l'entrée sur la route 112.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - Le dépôt des états financiers à l'OMH le 8 avril 2014 ;
 - Transport en commun et Transport du Bonheur, une étude sera faite au sujet de la gestion des transports dans la MRC ;
 - L'achalandage du transport en commun en 2013 est à la baisse comparativement à l'année 2012 ;
 - Le brunch des bénévoles à East Angus.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Le comité de la route 112 ; il devrait se rencontrer au cours du mois d'avril.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - La Soirée des bénévoles le 3 mai prochain ;
 - Un projet pour l'organisation de la Fête nationale en juin ;
 - La rencontre des Loisirs à la MRC mercredi le 9 avril 2014.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'acceptation provisoire de la dernière rue dans le développement Mont-Blanc.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - Deux interventions en mars pour la Régie des incendies ;
 - Le logiciel pour les communications de masse est à venir.

Monsieur Stanley Boucher : Absent.

8.1.1

2014-04-059 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX POUR L'ANNÉE 2014 :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés pour l'année 2014 ont été déposés et acceptés par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers vérifiés pour l'année 2014 tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-04-060 ^{8.1.2} **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES D'EAST ANGUS :**

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés pour l'année 2014 ont été déposés et acceptés par la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers vérifiés pour l'année 2014 tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-04-061 ^{8.1.3} **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DES LOISIRS :**

Reporté à la prochaine séance.

2014-04-061 ^{8.1.4} **ACHAT DES 10 BILLETS POUR LE SOUPER BÉNÉFICE DES POMPIERS :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année les pompiers de la Régie intermunicipale des incendies d'East Angus organisent leur souper bénéfique « Souper spaghetti » le 19 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter 10 billets au coût de 10 \$ / billet pour le souper bénéfique « Souper Spaghetti ».

Poste budgétaire : 02-110-00-310

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-04-062 ^{8.1.5} **FONDATION DES JEUNES DE L'ÉCOLE LA SOURCE-VIVE :**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des jeunes de l'école la Source-Vive demande une aide financière pour le feuillet publicitaire qui sera distribué par la poste à tous les résidents et les commerçants d'Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'une publicité au coût de 200.00 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2014-04-063 DEMANDE À RECYC-QUEBEC :

ATTENDU QUE les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont sous la juridiction de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux et que cette dernière est fondée de pouvoir dans le dossier avec Recyc-Québec et que notre compétence lui est déléguée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité demande à Recyc-Québec que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération des matières recyclables pour les périodes mentionnées précédemment soit versée directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2014-04-064 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2014-2015 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2014-2015 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2014-04-065 DEMANDE DES NOMS DE RUES POUR LE DÉVELOPPEMENT MONT-BLANC :

CONSIDÉRANT QUE le développement Mont-Blanc a comme noms de rues existantes « Du Mont-Blanc », « Des Alpes », « Des Andes » et que nous souhaitons suivre cette voie afin de justifier le choix pour la dernière rue du projet et maintenir une uniformité de nom des montagnes et/ou des chaînes de montagnes;

1^{er} choix : rue Everest
2^{ème} choix : rue de L'Everest

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le nom de rue « De L'Everest » et que la demande soit envoyée à la Commission de toponymie afin d'officialiser le nom.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2014-04-066 **OFFRE DE SERVICES POUR PRÉPARER LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS :**

CONSIDÉRANT QUE les étangs aérés n'ont jamais été vidangés depuis leur construction en 1974 ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons préparer un document d'appel d'offres pour la vidange et la disposition des boues;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services pour :

1. préparer le document d'appel d'offres pour la vidange et la disposition des boues;
2. assister la Municipalité durant l'appel d'offres;
3. analyser les soumissions et recommander le choix de l'entrepreneur ;
4. faire le suivi des travaux et produire un rapport synthèse à la fin.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de monsieur François Poulin ingénieur, au montant de 3000.00 \$ plus taxes pour les items 1, 2 et 3 et pour le point 4 un taux de 90.\$ / heure

Poste budgétaire : 03-310-00-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10
2014-04-067 **CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX (ADMQ) LES 11, 12 ET 13 JUIN 2014 :**

ATTENDU QUE les 11, 12 et 13 juin 2014 aura lieu le congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

ATTENDU QUE ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour dans les lois et règlements et nouveaux projets gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Daniel St-Onge assiste au congrès des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 11, 12 et 13 juin 2014. Le coût d'inscription 499 \$ plus taxes, les frais d'hébergement, repas et transport au coût environ 700 \$ seront payés par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 02-130-00-310 dépense
02 130-00-454 inscription**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2014-04-068 **EMBAUCHE DE TROIS (3) SAUVETEURS À LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ÉTÉ 2014 :**

ATTENDU QUE nous avons besoin de trois (3) sauveteurs à la piscine municipale à l'été 2014;

ATTENDU QUE les trois (3) sauveteurs de l'été 2013 sont disponibles pour continuer à l'été 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche des trois (3) sauveteurs pour une période de 12 semaines au taux de 15 \$ / heure, pour 35 heures / semaine chacune.

- Madame Emma Dugal-Villeneuve
- Madame Anabelle Dugal-Villeneuve
- Madame Hélène Lefèbvre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2014-04-069 **ADHÉSION À LA MUTUELLE FQM-PRÉVENTION :**

ATTENDU QUE nous sommes membre de la Mutuelle de prévention et que la présente est pour confirmer notre compréhension et notre adhésion à la FQM-Prévention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité et ses dirigeants ont fait la lecture complète et se déclarent satisfaits que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du Travail (CSST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée tel que rédigée et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2014-04-070 **CPTAQ – DEMANDE DE MONSIEUR GÉRARD MOREAU :**

CONSIDÉRANT QUE la demande a été faite et accordée en 1985 et que c'est l'emplacement du 5000 m² qui doit être changé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui la demande de monsieur Gérard Moreau pour le déplacement du 5000 m² sur le lot 28G rang 6, canton de Stoke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2014-04-071 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE :**

ATTENDU QU' au mois de février, selon la résolution numéro 2014-02-031, le conseil municipal a accepté le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour l'année 2014;

ATTENDU QUE l'entente était pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et qu'il faut modifier la résolution adoptée en février 2014;

ATTENDU QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2014-02-031.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente de Service aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 au montant de 0.15 \$ per capita.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15
2014-04-072 **SERVITUDE DE TOLÉRANCE SOUS LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE, AU 6505 ET 6465 CHEMIN DE LA RIVIÈRE :**

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ avec l'appui de la Municipalité en août 2013 a autorisé l'aménagement d'un puits et la canalisation d'eau potable qui passe sous le chemin de la Rivière;

CONSIDÉRANT QU' une servitude de tolérance aurait dû être donnée dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner une servitude d'empiètement sous le chemin de la Rivière aux propriétaires du 6465 et du 6505 chemin de la Rivière et qu'un contrat notarié soit préparé et que les frais soient assumés par les propriétaires du 6465 et du 6505 chemin de la Rivière et **QUE** madame la mairesse Nathalie Bresse et le directeur général Daniel St-Onge soient autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16
2014-04-073 **DÉPÔT DU RAPPORT 2013 SELON LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :**

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'année 2013 est complété et prêt à être déposé au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport annuel pour l'année 2013 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17
2014-04-074 **CONTRAT POUR LA COUPE D'HERBE EN BORDURE DES CHEMINS ET DES ROUTES :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons couper l'herbe en bordure des chemins et des routes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre et donne le contrat à l'Entreprise Claude Montminy au montant de 120.\$ / heure pour environ 85 heures de travail et les travaux devront se faire vers la semaine du 14 juillet 2014.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18
2014-04-075 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PONCEAU CHEMIN GALIPEAU :**

CONSIDÉRANT QU' il y a un ponceau sur le chemin Galipeau qui a besoin d'être changé et que c'est important de le faire avant les travaux de pavage prévus pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services professionnels d'Avizo Experts-Conseils au montant de 2 700.00 \$ plus taxes, plus les frais d'arpenteurs s'il y a lieu, pour faire l'étude de faisabilité et l'étude hydrologique pour être en mesure de prendre la décision entre l'insertion ou le remplacement du ponceau.

Poste budgétaire : 03-310-00-041

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-04-076 ^{8.1.19} **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-01-10 CONCERNANT L'ENTENTE RELATIVE AUX OBSTRUCTIONS DANS LES COURS D'EAU :**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'entente relative aux obstructions dans les cours d'eau avec la MRC du Haut-Saint-François, les personnes désignées étaient messieurs Stéphane Roy et Daniel St-Onge;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de prolonger l'entente relative aux obstructions dans les cours d'eau sur le territoire de la municipalité et présentée par la MRC du Haut-Saint-François en vertu de l'article 108 L.C.M.

QUE monsieur Marc Bernier, directeur des travaux publics et des services techniques soit nommé la personne désignée au sens de l'article 105 de L.C.M.

QUE monsieur Daniel St-Onge, directeur général soit nommé la deuxième personne désignée.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2012-01-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-04-077 ^{8.1.20} **CHANGER L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA PRÉPOSÉE A LA BIBLIOTHÈQUE :**

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique de la préposée à la bibliothèque est désuet et que de le remplacer devient une nécessité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à notre fournisseur informatique de nous faire une proposition pour un ordinateur, écran, logiciels de base et imprimante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre d'Inpro informatique pour l'équipement suivant :

Ordinateur Silitech Intel avec écran	1069.00 \$
Logiciel Microsoft Office	519.00 \$
Imprimante Laser	469.00 \$
Plus les taxes	

Ces frais sont admissibles à une subvention de 50% du Réseau Biblio de l'Estrie.

Poste budgétaire : Fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 583 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (ARSENIC) :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 583 pour un emprunt concernant des travaux de mise aux normes de l'eau potable (arsenic).

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 AFIN D'AUTORISER LES LOTS DE COPROPRIÉTÉ ET CADASTRE VERTICAUX (CONDO) :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 584 pour modifier le règlement de lotissement numéro 437 afin d'autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (condo).

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 25.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Yvon Bilodeau: Concernant le compte à payer à C-nergie et quelle est la sorte du système de bi-énergie.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 27.

13.

2014-04-078 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 5 mai 2014 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE